

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le jeudi 25 septembre à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 19 septembre 2008, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François PUPPONI, Maire.

Etaient présents : Isabelle BERESSI, Annie PERONNET, Antoine ESPIASSE, Luc BENTZ, Rosan HURTUS, Evelyne PLANSON, Jeanne GOMEZ, Maria CHATELLIER, Frédéric NICOLAS, Sandrine PERONNET, Youri-Ramsès MAZOU-SACKO, (Adjoint au Maire), Katchik KATCHIKIAN, Georgette ADRIENCENSE, Catherine VESPERINI, Jean-Pierre PASSE-COUTRIN, Annick DUPRE, Charles SOUFIR, Jocelyne MAYOL, Eliette FONTAINE, Manuel ALVAREZ, Fabienne SROUSSI, Georges OCLIN, Farid BERHAL, Daniel DOMAN, Anne CHARLET, Antoni YALAP, Sandrine Sophia SOOSAIPILLAI, Naïssat AHAMED, Patrick TOULMET, Jean-Louis ZADIKIAN, Karine LAURENT-DUCROQ, Rachid ADDA, (Conseillers Municipaux).

Représentés par pouvoir :

Matata JACQUES	pouvoir à Jeanne GOMEZ
Gérard UZAN	pouvoir à Charles SOUFIR
Albert HADDAD	pouvoir à François PUPPONI
Linda UZAN	pouvoir à Katchik KATCHIKIAN
Patrick HADDAD	pouvoir à Catherine VESPERINI
Marie-Laure AMACIN	pouvoir à Jocelyne MAYOL
Manuela DAS NEVES	pouvoir à Patrick TOULMET
Romana NAVARRE	pouvoir à Rachid ADDA (jusqu'au point 12.1)

Absents :

Mohamed Ali ABCHICHE, Jean RISMONDO

Absents excusés :

Mourad CHIKAOUI, Nadeen DELARUE

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre PASSE-COUTRIN

Le Conseil,

Approuve le compte-rendu de la séance du 26 juin 2008

I DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 1.1 Prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir
- 1.2 Désigne Monsieur Katchik KATCHIKIAN en qualité de délégué titulaire et Monsieur Antoine ESPIASSE en qualité de délégué suppléant au sein du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France
- 1.3 Approuve les termes de l'avenant à la convention de délégation totale du contingent préfectoral de logements sociaux à la commune de Sarcelles

II Direction des ressources humaines

- 2.1 Décide de revaloriser le traitement propre à l'emploi de directeur du service informatique en le faisant évoluer sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
- 2.2 Décide de modifier le tableau des effectifs

III Service de la Coopération Décentralisée

- 3.1 Approuve le renouvellement de l'adhésion, pour un montant de 2 343,95 euros, de la ville de Sarcelles à l'association Cités Unies France
- 3.2 Approuve le versement d'une subvention, d'un montant de 2 500 euros, à l'association Sapeurs-Pompiers Solidarité Partage 95

IV Direction de projet rénovation urbaine

- 4.1 Approuve le principe d'insertion de clauses sociales dans certains marchés publics pour promouvoir l'emploi choisis en fonction de leur objet, de leur durée, de leur montant ou de leur localisation

V Service de la vie associative

- 5.1 Décide de l'attribution d'un complément de subvention de fonctionnement de 5 000 euros à l'association M.J.C. de Sarcelles
- 5.2 Décide de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7 000 euros à l'association M.J.C. de Sarcelles
- 5.3 Décide de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 200 euros à l'association des Amis de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques

MOYENS

VI Direction des finances

- 6.1 Vote la décision modificative 2008 n° 3 de la commune
- 6.2 Vote la décision modificative 2008 n° 1 budget assainissement de la commune
- 6.3 Accorde une garantie d'emprunt à l'association BETH EL, pour le remboursement de la somme de 300 000,00 euros, destiné à financer la construction d'un bâtiment culturel à Sarcelles
- 6.4 Vote l'abandon des créances de Madame GUERIN Micheline pour un montant de 485,91 euros
- 6.5 Décide d'appliquer sur le territoire de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2009, la taxe locale sur la publicité extérieure, en substitution à la taxe sur les emplacements publicitaires perçue jusqu'en 2008 et fixe les tarifs
- 6.6 Décide de la cession d'un véhicule communal vétuste au prix ferme de 3 000 euros

VII EDUCATION ET FORMATION

- 7.1 Donne un accord de principe sur la signature de contrats d'objectifs et de financement au titre des prestations de service versées par la CAF à intervenir entre la commune de Sarcelles et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

VIII Direction de Développement Social Urbain

- 8.1 Décide de l'attribution de subventions aux associations et organismes par la commune dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2008 / deuxième programmation
- 8.2 Autorise Monsieur le Maire à solliciter et percevoir du Conseil Régional d'Ile-de-France les subventions relatives aux dispositifs Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) et Grand Projet Ville (G.P.V.), et à reverser aux associations concernées les subventions d'un montant total de 30 000,00 euros
- 8.3 Autorise Monsieur le Maire à solliciter et percevoir du Conseil Général du Val d'Oise la subvention 2008, d'un montant de 177 052,00 euros, relative au dispositif Contrat d'Initiatives Ville Qualité 2

VIE SOCIALE

IX Service de la Police municipale

- 9.1 Décide du remboursement des frais de mise en fourrière, d'un montant de 100,72 euros, à Madame RATERA Michelle

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

X Direction du Cadre de Vie

- 10.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Val d'Oise pour la réalisation d'une expertise suivie des travaux de sécurisation et pérennisation des arbres remarquables du département
- 10.2 Décide de modifier le montant approuvé par la délibération n° 2008-121 du 22 mai 2008 relative au nettoyage du marché forain Frédéric Joliot-Curie, collecte et à l'évacuation des déchets abandonnés par les commerçants et de porter celui-ci à 349 652,63 euros TTC

XI Cellule subventions

- 11.1 Sollicite une subvention auprès du Département du Val d'Oise au titre du Fonds Scolaire 2008 ainsi qu'auprès de tout partenaire financier institutionnel pour les travaux des groupes scolaires CAMUS, LELONG, DUNANT, CURIE

XII Direction de l'urbanisme et des affaires foncières

- 12.1 Décide de la cession d'une parcelle, située 5 avenue du Stade à Sarcelles, ainsi que le bâtiment déjà édifié, à l'association des Jeunes Musulmans de Sarcelles, à l'euro symbolique
- 12.2 Approuve la cession d'une emprise foncière, située rues Victor Hugo et Marcellin Berthelot, à Monsieur ALIMMI, au prix de 270 euros par mètre carré de Surface Hors Œuvre Nette
- 12.3 Décide de la cession, à l'euro symbolique, de parcelles situées sur le territoire de la commune de Sarcelles au Conseil Général du Val d'Oise en vue de la création d'un site propre pour tramway
- 12.4 Approuve la désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public, rue des Engoulevents, et de céder ce lot à Monsieur et Madame BOUDJEMAA au prix de 1 645 euros
- 12.5 Approuve le projet d'acquisition par la commune auprès de la SEDAF de l'immeuble tertiaire dit « Tour Forum », pour un montant de 8 300 000 euros et autorise Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à cette acquisition
- 12.6 Donne un avis favorable au dossier de création de ZAC transmis le 27 Juin 2008 par l'Établissement Public d'Aménagement de la Plaine de France

XIII Direction des bâtiments

- 13.1 Autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant n° 6 au marché de travaux relatif à la réhabilitation de l'École municipale d'arts plastiques passé avec l'entreprise SEE SIMEONI, ayant pour objet d'entériner les modifications, adaptations et sujétions techniques, portant le montant du marché à 1 298 057,60 €TTC

- 13.2 Autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant n° 3 au marché de travaux relatif à la rénovation de la salle Berrier passé avec l'entreprise SEE SIMEONI, ayant pour objet d'entériner les modifications, adaptations et sujétions techniques, portant le montant du marché à 1 954 242,77 €TTC

XIV Direction des réseaux

- 14.1 Approuve la signature d'une convention avec le Conseil Général relative aux travaux de réalisation d'un parking « Cholettes » dans le cadre de la mise en œuvre de la ligne TCSP

VCEU

- 15.1 Décide le versement de la somme de 1 500 euros au Secours Populaire Français aux fins de venir en aide aux sinistrés d'Haïti

QUESTION ORALE posée par Monsieur Rachid ADDA, Conseiller municipal, au nom des élus de la liste « Sarcelles : notre ville, notre avenir » : « *Parc social locatif : logique financière ou intérêt général ?* »

Le Député-Maire,

François PUPPONI

Le Maire certifie que le présent compte rendu a été affiché le
A la porte de la Mairie
Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services